



Le 14/11/11

Cher(e) Collègue,

Le SYNFEL-Ergolib arrive à sa 9^e année d'existence et ne cesse de progresser en reconnaissance par le tout public, par les instances ministérielles, par le monde médical et paramédical, ainsi que par différents partenaires désireux de travailler avec des ergothérapeutes en exercice libéral.

Le syndicat assure de plus en plus le lien entre les professionnels adhérents et les sociétés souhaitant les missionner dans le cadre de l'évaluation de la personne dans son milieu de vie. Il est demandé au SYNFEL Ergolib de trouver des ergothérapeutes sur le terrain pour répondre aux divers dossiers rémunérés par ces sociétés. Le SYNFEL Ergolib travaille sur la mise en place de dossier unique d'évaluation et s'assure de la bonne reconnaissance du travail des ergothérapeutes par ses partenaires (B2V, IMA...).

A ceci s'ajoutent les différents contacts et partenaires qui permettent de continuer à faire évoluer le cadre de la pratique de l'exercice libéral, de faciliter l'exercice en tant que professionnel indépendant par des conseils sur le plan juridique (MACSF et avocat Maître RAINIO), administratif. Des négociations sont tentées chaque année, pour obtenir des réductions sur du matériel ou autre, nécessaires dans votre pratique (Héphaistos, Facilavi, Déclic, Santé Formation Bourgogne...). Vous pourrez trouver des renseignements complémentaires sur le site internet du syndicat www.synfel-ergolib.fr.

À travers votre démarche d'adhésion à l'unique syndicat français représentant l'exercice libéral, vous soutenez l'ergothérapie dans ce mode d'exercice et contribuez à améliorer sa connaissance et sa reconnaissance au niveau national.

En adhérent, vous entrez dans la dynamique du SYNFEL-Ergolib et bénéficiez ainsi :

- ✓ Des actions entreprises par le SYNFEL-Ergolib pour ses adhérents, tout au long de l'année.
- ✓ D'un cadre de pratique de référence : élaboration d'un dossier patient unique dans le cadre des conventions et travail sur la rédaction de la nouvelle charte de pratique depuis mi 2011 (partenariat avec l'ANFE en élaboration).

- ✓ De la possibilité de répondre à des appels d'offre ou missions rémunérées, dans le cadre des **conventions de partenariat** mises en place. Celles-ci sont discutées notamment autour de la pratique de l'ergothérapie (qualité de réalisation du dossier d'évaluation, temps nécessaire...) et signées par les membres du Bureau Directeur du SYNfel-Ergolib.
- ✓ Des réductions proposées par certains de nos partenaires, de plus en plus nombreux chaque année et visibles sur le site internet dans la rubrique partenaires.
- ✓ De votre inscription au sein du répertoire des ergothérapeutes libéraux du SYNfel-Ergolib, ainsi que de la possibilité de mettre en ligne une fiche descriptive de votre activité professionnelle. Tous les deux sont accessibles au tout public sur le site internet.
- ✓ D'un accès au forum professionnel des adhérents sur votre messagerie Internet, pour des échanges entre adhérents. Diverses informations sur l'ergothérapie ainsi que sur la pratique de l'exercice libéral vous sont envoyées sur ce forum par la chargée de mission du syndicat.
- ✓ De la gazette du syndicat, qui, régulièrement, vous informe de l'actualité concernant les ergothérapeutes libéraux.
- ✓ D'un accès privé sur le site internet du syndicat dans la zone réservée aux adhérents, avec consultation possible de divers documents et informations utiles pour votre pratique.
- ✓ De la possibilité de question concernant votre pratique au service juridique de MACSF ou auprès du Juriste Maître Rainio, par l'intermédiaire du bureau directeur du Synfel depuis 2010

Vous pouvez donc adhérer ou ré adhérer au Synfel Ergolib en nous retournant :

- ✓ Votre fiche d'adhésion 2012 renseignée (feuille jointe)
- ✓ Les pièces justificatives relatives à votre exercice libéral de l'ergothérapie (copie de la dernière cotisation URSSAF et de l'attestation assurance responsabilité professionnelle)
- ✓ Votre règlement par chèque, à l'ordre du SYNfel-Ergolib :
 - ✓ En 1 chèque (encaissement au 10/02/12)
 - ✓ En 3 chèques (encaissements les 10/02/12) 10/05/12, 10/09/12), uniquement pour les adhésions reçues avant le 10 février 2012.

**ATTENTION :**

Cette année encore, le tarif de l'adhésion reste stable. **L'adhésion 2012 est donc maintenue à 250 €.**

Afin d'anticiper la gestion des adhésions, le SYNFEL ERGOLIB vous propose de **renvoyer votre adhésion 2012** avec votre règlement **avant le 31 décembre 2011 et ce, au tarif préférentiel de 248 €.** Votre (premier) chèque sera encaissé le 10 février 2012.

L'ensemble de ces documents est à renvoyer à l'adresse suivante :

SYNFEL Ergolib 17 avenue Paul SANTY 69008 Lyon

Suite à votre adhésion, vous recevrez :

- ✓ Une carte d'adhésion du SYNFEL-Ergolib pour l'année 2012
- ✓ Un caducée, numéroté et daté 2012 pour votre véhicule
- ✓ Votre login et mot de passe pour l'accès privé à l'espace membre du site internet
- ✓ Une facture justificative pour l'adhésion
- ✓ Une invitation par mail pour valider l'inscription au forum SYNFEL-Ergolib (Yahoo Groupes)
- ✓ Accès aux formulaires en ligne sur le site, permettant de remplir la fiche de renseignement complémentaire sur l'activité, pour une mise en ligne sur le site internet dans les plus brefs délais.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations confraternelles.

La chargée de mission du Synfel Ergolib